



JOURNÉE SYNDICALISATION DES CADRES LA COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ADHÉSION

La syndicalisation des salariés en général et des cadres en particulier est un enjeu majeur pour notre organisation. Elle nous invite à la fois à tenir compte des évolutions à l'œuvre dans le monde du travail, du poids grandissant des cadres et ingénieurs dans les entreprises et les administrations.

Mais cela est sans compter la nécessité de traduire leurs préoccupations individuelles et collectives en revendications syndicales. Aussi dans cette perspective, la communication et l'information auprès de ces salariés est stratégique, et appelle une meilleure reconnaissance de leur rôle et de leur place dans l'économie.

C'est dans cette perspective, tenant compte des enjeux de la représentativité, que FO-Cadres a organisé, le 31 mai 2011, à la Confédération, une journée de sensibilisation à la syndicalisation des cadres.

Plus de 130 délégués syndicaux ont ainsi participé à cette manifestation au cours de laquelle plusieurs intervenants ont apporté leur éclairage sur les différents aspects de l'univers professionnel des cadres (économique, sociologique et juridique).

Une journée qui a permis également d'aborder la question essentielle de l'articulation entre communication et action syndicale. Une journée enfin qui fut l'occasion pour FO-Cadres de présenter l'ensemble de ses nouveaux outils d'aide à la syndicalisation.

Cette première journée sera suivie de la mise en œuvre de groupes de travail axés sur des problématiques de terrain et facilitant ainsi les échanges de pratiques entre élus FO. Une démarche dont l'efficacité opérationnelle dépendra étroitement de sa déclinaison au plus près des lieux de travail et ce, en collaboration avec l'ensemble des fédérations et unions départementales.

Aussi, dans "La Lettre FO-Cadres N°45", vous retrouverez des extraits de chaque intervention. L'intégralité des débats a fait l'objet d'actes disponibles auprès de FO-Cadres.

Enquête : "La défense des intérêts des cadres : le rôle joué par les syndicats"

Eric PERES, Secrétaire général de FO-Cadres a présenté les premiers résultats d'une enquête réalisée en partenariat avec l'APEC sur la perception par les cadres du rôle des syndicats.

600 cadres en emploi ont été interrogés sur leur rapport aux pratiques revendicatives et aux syndicats.

Cette enquête se fixait pour objectifs de connaître l'opinion des cadres sur les missions des syndicats, d'identifier leurs relations aux organisations syndicales actuelles et la place que doivent jouer les syndicats selon eux.

Près de deux cadres sur trois (63 %) ne font pas confiance aux syndicats pour les défendre en cas de difficultés. Ainsi, les cadres privilégieraient les démarches individuelles ou des actions collectives non syndicales en cas de licenciement collectif.

Si le rôle concret des syndicats en cas de difficultés est peu reconnu, le syndicalisme en tant que tel est jugé utile. En les qualifiant à la fois d'utiles et de contestataires, les cadres reconnaissent aux syndicats, quels qu'ils soient, une fonction régulatrice dans les relations sociales.

La plupart des cadres indiquent qu'ils n'ont pas de réels contacts avec des syndicats.

Ainsi, plus qu'un "désamour" envers les syndicats, on observe plutôt une méconnaissance, sans doute liée à un a priori négatif. En effet, aucun syndicat n'est jugé majoritairement de façon positive par les cadres, mais c'est surtout la part importante des "sans-opinions" qui est significative. Par ailleurs, interrogés sur le syndicat dont ils se sentiraient a priori les plus proches, la moitié des cadres répondent "aucun".

Dans leur grande majorité, les cadres jugent utile l'existence de syndicats spécifiques aux cadres.

Interrogés de façon libre sur les raisons de cette utilité, les cadres répondent en premier lieu que les cadres ne sont pas des salariés comme les autres : "Les cadres rencontrent souvent, au sein de l'entreprise, des problèmes bien spécifiques. La rivalité cadres/employés existe bien ! Il faut un syndicat qui comprenne ces difficultés et puisse agir en toute impartialité." ; "Parce que les conditions de travail, le contenu du contrat de travail et des postes différent : responsabilités, engagement, stress, heures, cotisations..."

Les cadres ajoutent que les syndicats traditionnels ne comprennent pas toujours cette place singulière des cadres, ce qui légitime l'existence de syndicats spécifiques : "La situation d'un cadre est différente d'un salarié, il ne peut être défendu comme un salarié et souvent malheureusement les syndicats de salariés positionnent les cadres du côté des patrons." ; "Car les cadres ne sont pas considérés par les syndicats "classiques", ils doivent donc être représentés par un syndicat dédié."

82 % des cadres non syndiqués interrogés n'ont pas cependant l'intention de se syndiquer. Ils sont 12 % à vouloir se syndiquer à une date indéterminée et seulement 6 % à vouloir se syndiquer prochainement.

Les cadres jugent qu'ils pourraient avoir intérêt à se syndiquer pour deux principales raisons :

- d'une part, ils disent "rencontrer les mêmes problèmes que les autres salariés" ;
- d'autre part, les syndicats "pourraient mieux relayer les problèmes spécifiques des cadres".

La position spécifique des cadres dans l'entreprise se retrouve ici : à la fois salariés comme les autres et catégorie singulière.



Source : Apec, 2009

Extraits de "La lettre FO-Cadres n°145
(Téléchargeable sur le site www.fo-cadres.fr)

Communiqué de presse

Accord APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) La deuxième étape est en marche

L'accord national interprofessionnel relatif aux missions de l'Apec, signé le 12 juillet 2011 par l'ensemble des organisations syndicales (salariés et employeurs), résultat d'un long processus de négociation, poursuit son chemin conformément aux souhaits des signataires.

Pour FO-Cadres, cet accord est une première réponse essentielle pour inscrire l'association paritaire dans la durée, renforcer la sécurisation des parcours professionnels des cadres et conforter l'ensemble de ses nouvelles missions en direction notamment des jeunes diplômés.

Comme cela est prévu dans l'accord, cette première étape doit s'accompagner d'un deuxième temps fort, celui de la rédaction du nouveau mandat de service public. Un point indispensable pour permettre d'intégrer les nouvelles missions définies par les partenaires sociaux et de sécuriser l'utilisation de la cotisation au regard des contraintes européennes.

Sur ce point, FO-Cadres se félicite de la réponse immédiate et positive du ministre du travail, Xavier Bertrand, pour parvenir avant la fin de l'année et avec les partenaires sociaux siégeant à l'Apec, l'IGAS et la DGEFP, à l'élaboration du nouveau mandat de service public. FO-Cadres a, d'ores et déjà, pris date pour une première audition avec l'IGAS le 10 novembre prochain.

Paris, le 3 novembre 2011

COMMUNICATION SYNDICALE : LES OUTILS FO-CADRES

Dépliant Faites respecter vos droits

L'action syndicale est le plus sûr moyen de défendre les droits et les intérêts des cadres.
Un espace est prévu pour apposer le cachet du syndicat.

Dépliant égalité hommes-femme

Les inégalités hommes femmes sont traitées de manière globale en abordant à la fois les difficultés pour accéder à des postes à responsabilités, ainsi que la difficulté de concilier vie privée et professionnelle pour les femmes cadres ayant des enfants.

Dépliant stagiaires

Le dossier des stages en entreprises a été confié à FO-Cadres par la Confédération en 2007.
Objectif : œuvrer pour la création d'un véritable statut juridique des stagiaires. Nous avons obtenu la gratification des stages dès deux mois. Il est donc important de communiquer sur cette avancée obtenue par FO auprès des jeunes générations.

Les nouvelles affiches

Les outils à usage des élus FO

Argumentaire syndical chartes éthiques.
D'autres argumentaires sur des thèmes tels que la représentativité seront prochainement disponibles sur le site www.fo-cadres.fr

Collection Point Cadre

Cette revue reprend des études réalisées par des chercheurs en collaboration avec FO-Cadres. Elle est un outil d'expertise précieux pour comprendre l'univers professionnel des cadres.

Les bulletins mensuels Juris'Infos et Cadr'Infos

Les bulletins d'information abordent des points essentiels de l'univers professionnel et juridique des cadres.
Format court à afficher dans les panneaux syndicaux.

La Lettre trimestrielle FO-Cadres

Dossiers d'actualité : informations pratiques, analyse de l'actualité sociale, revendications de FO-Cadres.

Le guide juridique du salarié cadre

La publication qui répond le plus au besoin d'information et d'expertise des cadres.
Toutes les spécificités des cadres y sont abordées : clauses contractuelles, période d'essai, procédure de licenciement, retraite des cadres, etc.

Tous les outils FO-Cadres sont
téléchargeables sur le site

www.fo-cadres.fr

Pour en savoir plus, nous contacter par mail :
secretariat@fo-cadres.fr